

portrait

Marie Dosé : Garder à hauteur de vue

par Florian Bardou



Marie Dosé. Photo : Fred Kihn

Cette avocate pénaliste réputée, discrète et solitaire, plaide contre les dérives de l'état d'urgence et du « populisme pénal ».

Au photographe qui lui demande de lever le poing droit, « *comme Wonder Woman !* », Marie Dosé lance une moue dubitative. Non pas que l'avocate aux grosses lunettes rondes, les cheveux au carré délicatement rangés derrière l'oreille, soit mal à l'aise face à l'objectif : elle refuse simplement de « *donner une image tronquée* » de sa personnalité. Marie Dosé, 42 ans, ne se vit pas comme une héroïne et ne souhaite pas l'être. Depuis qu'elle a prêté serment, elle exerce juste son métier d'avocate pénaliste réduit à sa plus stricte définition : défendre des prévenus dans des affaires de délinquance et de terrorisme, du mieux qu'elle le peut, afin de leur rendre une once d'humanité.

Ce rôle de « *dernier rempart du système* » l'a poussée à monter au créneau contre les dérives de l'état d'urgence. « *Les assignations à résidence, délivrées au hasard, ne font qu'aggraver la situation. Elles ont renforcé la défiance qu'ils [les assignés] avaient envers l'État* », déplore-t-elle. Elle sait que son discours est peu audible, mais elle assume : « *L'état d'urgence ne permet qu'une seule chose : asseoir et légitimer politiquement des restrictions de l'État de droit. On accoutume le justiciable à un durcissement qui est censé répondre à un événement exceptionnel.* »

On la retrouve dans un bistrot chic et branché, orné de bestioles empaillées, à trois pas de son cabinet, rue du Louvre, à Paris. En temps normal, à la sortie des audiences, elle fuit les caméras, « *sauf pour défendre les intérêts de ses clients* ». « *La mise en scène* » de certains de ses confrères la débecte. D'ailleurs, elle ne fréquente aucun avocat de sa génération et n'a « *jamais pris de pot à l'ordre.* »

Marie Dosé est du genre discrète et solitaire : elle n'a ni profil Facebook ni compte Twitter, parle rarement de ses dossiers à ses proches et refuse encore de figurer dans le classement annuel du magazine GQ des trente avocats les plus puissants de France. « *J'ai un vrai problème avec la pipolisation de ce métier, parce qu'on n'est rien d'autre que la voix de son client.* » Pourtant, dans les couloirs du palais de Justice, l'avocate a de quoi se pavaner. Dans le jargon du barreau, elle colle aisément au profil peu répandu de « *soprano* ». Comprendre : ces rares femmes pénalistes avec de l'expérience et des dossiers emblématiques sous les bras comme les affaires Karachi, Boulin ou Cheb Mami, dans son cas. Pour les deux prévenues qu'elle représente dans l'affaire de Tarnac, Yildune Lévy et Gabrielle Hallez, les juges ont écarté le motif terroriste pour qualifier les faits présumés de sabotage de lignes TGV fin 2008. Mais la victoire a été de courte durée puisque le parquet général s'est pourvu en cassation. « *L'acharnement du parquet est indécent et les magistrats ne sont pas capables de s'entendre sur la définition judiciaire du terrorisme. C'est très rassurant* », ironise-t-elle, en attendant l'audience en cassation.

Dans les cabinets parisiens, ses pairs reconnaissent son sérieux. « *Elle est pugnace, motivée et impliquée. Quand elle prend la défense de quelqu'un, elle va jusqu'au bout* », résume à son propos sa consœur pénaliste Claire Doubriez. « *C'est l'une des meilleures avocates de ce pays, vante de son côté Dominique Tricaud, un proche, ancien membre du conseil de l'ordre. En plus, elle a une très grande qualité d'écoute, ce qui est rare chez les pénalistes.* » Il y a aussi des détracteurs, comme cet avocat du barreau, anonyme : « *Elle est appréciée, mais son côté droit-de-l'hommiste et donneur de leçon m'insupporte.* » Pour sa propre défense, elle admet qu'elle est entière et sensible, qu'elle a un rapport sacrificiel, exclusif et absolu aux choses. Et c'est pour ça qu'elle aime dévorer Marguerite Duras, *la Douleur*, particulièrement. Née jumelle en 1974 en Lorraine, elle est fille d'instits et petite-fille d'ouvriers. « *Ce n'est pas une héritière, confirme le romancier Marc Villemain, son compagnon depuis vingt ans. C'est une sauvage, elle n'a aucun code mondain, elle est mal à l'aise avec son époque et nourrit un complexe d'illégitimité qui l'oblige à redoubler d'efforts.* »

À 21 ans, après une vilaine maladie des mains qui l'oblige à renoncer à sa « vocation » de pianiste, c'est par pur hasard qu'elle a eu le déclic. Lors d'une audience au tribunal de Nancy, l'étudiante en droit « *par défi et par dépit* » est subjuguée par la plaidoirie d'un « *petit homme à lunettes et aux cheveux grisonnants* ». À la barre, l'homme qui fait le show n'est pas n'importe quel ténor. C'est Henri Leclerc, ex-président de la Ligue des droits de l'homme. « *C'était un concerto, se souvient Marie Dosé. Je n'ai plus eu qu'une envie : devenir avocate pénaliste.* »

Aujourd'hui, l'avocate workaholic croit dur comme fer à l'idée de « *méritocratie* ». Elle ne compte pas ses quinze à dix-sept heures de boulot quotidien, et si on l'appelle à 5 heures du matin pour une garde à vue, elle foncera. Toutes les semaines, elle fait également sa « *tournée* » des prisons franciliennes pour prendre le pouls de ses clients. « *Vous vous rendez compte, l'avocat est le seul lien avec l'extérieur que tolère encore la société !* » s'emporte-t-elle, avant de balancer une citation de Kofi Yamgnane, ancien secrétaire d'État à l'Intégration sous Mitterrand : « *L'homme est un risque à courir.* » « *Comme elle ne supporte pas l'injustice, elle m'a déjà convaincu de défendre un type gratos. On a travaillé et on a eu sa relaxe* », raconte Michel Konitz, son premier patron. D'ailleurs, régulièrement, « *l'auxiliaire de justice* » refuse de faire payer les sans-papiers.

En bonne avocate « *de gauche et laïciste* », Marie Dosé est en revanche pessimiste pour l'avenir. En cause : le contexte politique, le « *populisme pénal* », « *fruit de la médiocrité d'une époque où on exacerbe les colères* », mais aussi l'atonie d'une société nourrie au précepte du « *un fait divers, une loi* ». En 2004, elle s'était impliquée dans le collectif Justice action liberté (JAL) pour contester, déjà, les dérives de la réforme de la procédure pénale. En vain. « *Cela fait douze ans qu'on est dans une surenchère sécuritaire. Comment un pays a pu accepter la rétention de sûreté ? Comment le Conseil constitutionnel a pu valider un truc pareil ? Pourquoi les gens ne sont pas descendus dans la rue ?* » En 2012, en votant Hollande aux deux tours de la présidentielle « *pour virer Sarkozy* », elle pensait que les choses pourraient changer. Elle ne cache plus sa déception : « *La gauche instrumentalise et manipule la justice tout autant que la droite.* » Elle craint de devoir assumer sans aide son rôle de contre-pouvoir. ♦



Garder à hauteur de vue

Marie Dosé Cette avocate pénaliste réputée, discrète et solitaire, plaide contre les dérives de l'état d'urgence et du « populisme pénal ».

À l'heure où les médias s'acharnent à dépeindre Marie Dosé comme une avocate « *de gauche et laïciste* », elle se présente comme une femme « *de gauche et laïciste* ». Elle est une avocate pénaliste, réputée pour sa discrétion et son indépendance. Elle plaide contre les dérives de l'état d'urgence et du « *populisme pénal* ».

Marie Dosé est une avocate pénaliste réputée, discrète et solitaire, plaide contre les dérives de l'état d'urgence et du « *populisme pénal* ».

À l'heure où les médias s'acharnent à dépeindre Marie Dosé comme une avocate « *de gauche et laïciste* », elle se présente comme une femme « *de gauche et laïciste* ». Elle est une avocate pénaliste, réputée pour sa discrétion et son indépendance. Elle plaide contre les dérives de l'état d'urgence et du « *populisme pénal* ».

Marie Dosé est une avocate pénaliste réputée, discrète et solitaire, plaide contre les dérives de l'état d'urgence et du « *populisme pénal* ».

- **1974** Naissance à Essey-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- **2004** Cofonde le collectif Justice Action Liberté (JAL).
- **2009** Obtient la condamnation du chanteur de raï Cheb Mami.
- **2015** Conteste les assignations à résidence de militants écologistes.